

# Compte rendu de la réunion de conseil municipal

## Les Martres sur Morge

14 Novembre 2017 - 19h30

Présents : Eugène CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Samya RIOTON, Maddy MASSON, Laurence BONNETOT, Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Dominique MODISTA, Thanh N'GUYEN, Jacques RIOCREUX.

Excusés : Anne BOROT procuration à Angélique GARMIS  
Didier MONBELLI procuration à Eugène CHASSAGNE

Absents : Sébastien LEFEVRE, Frédéric GRENIER,

Maddy MASSON est désignée secrétaire de séance

Signature du registre

\*\*\*\*\*

### **1. Transformation de Riom Limagne et Volcans en Communauté d'Agglomération et approbation des statuts.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les communautés de commune d'Ennezat, de Riom et de Volvic ont fusionné. RLV englobe 31 communes pour 67 000 habitants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes souhaite prendre le statut de Communauté d'Agglomération afin de consolider son positionnement au niveau de la grande région. Cela porte sur un seul changement : l'intégration dans les compétences obligatoires de la « Politique de la Ville » (qui englobe le développement économique, l'habitat, la politique locale, le tourisme, les espaces communautaires...)

La décision est prise à l'unanimité de voter pour ce changement de statut.

### **2. Mise en place du talon optique de paiement pour le règlement des factures de cantine et de garderie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un nouveau moyen de paiement pour le règlement des factures de cantine et de garderie : le Talon Optique. Il s'agit d'un moyen de paiement qu'une collectivité peut envoyer à un débiteur à l'appui d'une facture et celui-ci retourne le Talon accompagné d'un chèque. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour la mise en place du Talon Optique.

### **3. Etude sur la possibilité de règlement des factures de garderie par le biais des Chèques Emploi Service Universel (CESU)**

Sur les 41 retours, 16 familles seraient intéressées pour payer la garderie en chèque CESU. Au vu des résultats de l'enquête faite auprès des parents, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité contre la mise en place de ce mode de règlement.

#### **4. Amortissement des immobilisations créées au compte 2041582**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin d'amortir le compte 2041582 suite aux dépenses liées aux travaux impasse des Noisetiers et chemin de Clos par le SIEG (qui s'élève à un montant de 6082,47). Il a été décidé à l'unanimité de prévoir le début de l'amortissement en 2018 et de fixer la durée pour 10 ans. L'autorisation est donnée à l'unanimité.

#### **5. Révision des baux ruraux 2017**

Comme chaque année, il convient de statuer sur le prix de l'hectare dans le cadre des baux ruraux (selon l'indice national de fermages publié chaque année). Pour 2017, il est de 106,28€ contre 109,59€ en 2016 (soit une baisse de 3,2%). Compte tenu de cette faible différence, le Conseil Municipal approuve à 11 voix le fait de ne pas modifier le montant des baux ruraux (1 abstention, 1 contre).

#### **6. Signature de contrat CAE avec Pôle Emploi (Agent d'animation et Agent Technique)**

La municipalité avait été contrainte en septembre de transformer les 2 CAE en CDD car le gouvernement avait bloqué les contrats aidés de ce type. Suite à une dérogation autorisant le renouvellement de la convention CAE, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour reconduire les 2 contrats CDD en contrats CAE en acceptant les nouvelles règles : subvention à hauteur de 50% (au lieu de 70%) pour une durée de 6 mois seulement. Après délibération il a été décidé à l'unanimité de voter favorablement pour accomplir les démarches nécessaires à la reconduction de ces 2 contrats aidés.

#### **7. Avenant à a convention d'entretien du réseau d'eaux pluviales**

La convention de prestation pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales est arrivée à échéance. Il est donc nécessaire de prendre un avenant prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2017 avec la SEMERAP. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour prolonger cette prestation.

#### **8. Demande d'admission d'une créance en non-valeur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public de Riom n'a pu procéder au recouvrement de 2 factures cantine / garderie de 2015 car le montant est inférieur au seuil de poursuite. Il est demandé par conséquent à la Commune l'admission en non-valeur de ces pièces comptables pour le montant total de 12,60 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire (à l'unanimité) d'inscrire la somme en admission en non-valeur sur le budget 2017 et à émettre les mandats d'admission en non-valeur sur l'exercice 2017 au compte 6541.

#### **Questions diverses**

- Ayant appris qu'un projet d'aménagement du lieu-dit « la Guêlle » était à l'étude, un habitant de Saint Ignat propose la vente de sa parcelle (654m<sup>2</sup>) au prix de 0,60 cts/m<sup>2</sup> afin de l'inclure dans notre projet. Le Conseil donne un avis favorable (10 « Pour », 1 « Contre » et 2 « Abstentions »).

- Nouvelle EPHAD d'Ennezat

- La phase 1 de la construction s'achève bientôt : déménagement du secteur "CANTOU" courant novembre / décembre 2017
- Les phases 2 et 3 ont été validées et arrêtées : la construction suit son cours
- A la demande de l'ARS, mise en place d'une caution pour les hébergements (montant de cette caution = 1 loyer) à compter du 01/01/2018
- Taux occupation : 97 % sur les 79 chambres
- Pour 2018 : Tarif Hébergement : 57,73 €/jour et 73,94 €/jour pour les résidents de moins de 60 ans
- Portage des repas : budget équilibré avec une moyenne de 46 repas livrés / jour (le maximum possible actuellement)

La réunion se termine à 21h30.

Le Maire,

E. CHASSAGNE

### **INFORMATIONS :**

- La commune est sur le point de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse.  
Si votre habitation est touchée par ce phénomène, veuillez constituer un dossier avec photos et courrier et le transmettre dans les meilleurs délais en mairie.
- Afin d'informer la population sur la procédure du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), une exposition sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi est prévue du 15 au 19 janvier 2018 dans la salle du conseil municipal.  
Vous pourrez la visiter aux heures d'ouverture de la Mairie.
- Concernant le PLUi, deux réunions publiques sont prévues :
  - Mercredi 31 janvier 2018 à 18h30 salle des Fêtes d'Ennezat,
  - Jeudi 1er février 2018 à 18h30, salle des Fêtes de Saint-Beauzire.Vous pouvez assister à l'une ou à l'autre.